

Service client

1. GÉNÉRALITÉS

conditions particulières.

0848 830 840

info@netplus.ch www.netplus.ch

CONDITIONS PARTICULIÈRES

APPLICABLES AUX APPLICATIONS TV MOBILE

8. UTILISATION

L'application TV Mobile, indépendamment de la variante ou de l'appareil de réception, ne peut être utilisé qu'à titre privé et en aucun cas à des fins commerciales ou industrielles. Sont interdites en particulier la réception et l'utilisation de l'application TV Mobile dans des lieux publics, par exemple dans des cafés, restaurants, hôtels, salles de cinéma, théâtres ou vitrines, ainsi que la distribution et l'édition d'extraits de programmes pour l'utilisation à l'extérieur du cercle privé. En cas d'infraction à ces prescriptions, le client est tenu de payer des frais supplémentaires.

9. PROTECTION DES DONNÉES

Lors de la connexion à l'application TV Mobile, l'utilisateur transmet ses informations de connexion. net+ enregistre l'utilisation de l'application, en tenant compte des règles en vigueur sur la protection des données, par utilisateur ainsi que les contenus transmis pour la fourniture du service et le développement du produit. Ces données sont également utilisées

pour la recommandation de contenus vidéos.

10. DURÉE ET RÉSILIATION

Le présent avenant est conclu pour une durée indéterminée. Sa durée minimale est de 3 mois. Il peut être dénoncé par chacune des parties en tout temps par écrit, au plus tôt pour la fin de la durée minimale, avec un préavis de 1 mois. Passé ce délai initial, une résiliation peut intervenir avec un préavis de 1 mois pour la fin d'un mois.

L'abonnement multimédia et l'avenant sont liés. La résiliation de l'abonnement multimédia, par le client ou le fournisseur, entraine également la résiliation de l'avenant, même si la durée minimale contractuelle de l'option TV Mobile n'est pas atteinte. Dans ce cas, les frais éventuels liés à l'abonnement TV Mobile ne seront pas appliqués.

Le fournisseur se réserve le droit de mettre fin, avec effet immédiat et sans préavis, à cet avenant qui le lie à un client, au cas où celui-ci ne respecterait pas tout ou une partie de ses obligations figurant dans les conditions générales et/ou toutes conditions particulières. Dans ce cas, le client reste redevable des frais relatifs aux services souscrits jusqu'à l'échéance de la durée minimale contractuelle ou jusqu'à la première date de résiliation possible pour ces services. Il devra s'acquitter, en sus, des dommages qu'il aura pu causer au fournisseur.

11. CHANGEMENT D'ABONNEMENT

Un changement pour une option TV Mobile avec un prix inférieur n'est possible qu'après la durée du délai de résiliation. Un changement pour une option TV Mobile avec une taxe de base mensuelle supérieure est possible gratuitement à tout moment. Le changement de facturation induit sera effectif à la prochaine période de facturation.

12. COÛTS SUPPLÉMENTAIRES

L'application TV Mobile utilise le service internet pour fonctionner. Tous les coûts éventuels pour le trafic des données en Suisse ou à l'étranger (par exemple, en utilisant un opérateur tiers) sont à la charge du client et facturés en fonction du rapport contractuel avec son opérateur (net+ ou opérateur tiers).

En cas d'utilisation de l'application TV Mobile à l'étranger (p. ex. pour la lecture d'enregistrements), et dans la mesure où des frais d'itinérance de données peuvent survenir, il est recommandé de n'utiliser l'application TV Mobile que par le biais d'un WLAN gratuit.

13. MODIFICATIONS

net+ se réserve le droit d'élargir ou de restreindre la liste des chaînes, des programmes ou des fonctions TV spécifiques, ou toutes autres fonctionnalités, sans que le client ne soit en droit de résilier le contrat ou d'obtenir une réduction du prix.

2. ÉLIGIBILITÉ ET RELATION CONTRACTUELLE

Les options payantes de l'application TV Mobile peuvent être souscrites uniquement en complément des abonnements : SOLO net, Liberty, DUO, Minimax.

Ces conditions particulières s'appliquent à toutes les prestations de services du fournisseur

des produits net+ (ci-après « net+ »), soit le réseau, qui sont utilisées dans le cadre de l'ap-

plication TV Mobile disponible sur les différents supports physiques tels que ordinateurs,

smartphone, tablette, Apple TV (ci-après TV Mobile). Celles-ci s'appliquent en complément

des conditions générales (CG) du fournisseur. En cas de divergence avec les CG, les conditions

particulières prévalent. En utilisant les prestations de services, le client accepte les présentes

3. APPLICATION TV MOBILE

Le client obtient le droit non exclusif et non transmissible d'utiliser l'application TV Mobile sur les appareils qui lui appartiennent ou dont il a le droit de disposer selon le nombre de flux simultanés autorisés dans l'option correspondante. Le client répond seul des violations de droits qu'il commettrait et des prétentions de tiers qui en découleraient. En cas de plainte contre net+ ou le magasin d'application en ligne, le client est tenu de libérer net+, ou le magasin d'application en ligne, de toutes prétentions de tiers.

4. ÉTENDUE DES PRESTATIONS GÉNÉRALES

L'application TV Mobile et l'application Web permettent d'accéder aux contenus de streaming. L'étendue du service dépend de la variante de l'option de l'application choisie. Des informations détaillées sont disponibles sur le site Internet www.netplus.ch. L'achat de prestations dépend en outre du terminal respectif, de l'accès au réseau utilisé et – pour l'application TV Mobile – du magasin d'application en ligne utilisé (Apple Store, Google Playstore ou autre prestataire en ligne).

5. GARANTIE

L'application TV Mobile est mise à disposition et livrée en l'état. net+ s'efforce d'assurer une grande disponibilité des services, cependant, net+ ne peut toutefois pas garantir un fonctionnement ininterrompu et sans dérangement. L'utilisateur peut rencontrer certaines limitations lors de l'emploi simultané du service et d'autres services sur son accès Internet à haut débit ou des limitations dues aux fonctions du terminal utilisé. L'utilisateur prend en particulier acte du fait que la consommation d'offres de streaming dépend à la fois de son abonnement et de la vitesse de téléchargement disponible sur site. Les limitations et autres perturbations causées par l'installation ou l'utilisation de l'application TV Mobile ou de l'application Web ne peuvent pas être exclues. La garantie – en ce qui concerne la disponibilité, la qualité, l'exploitation, etc. – ainsi que l'assistance pour l'accès à Internet dépendent de l'abonnement Internet du client.

6. OBLIGATIONS DES CLIENTS ET CONDITIONS PRÉALABLES

Il incombe au client de se procurer et d'installer des appareils en état de marche, et d'assurer la mise à jour régulière de leur système d'exploitation ainsi que disposer des raccordements nécessaires à la réception des services TV Mobile, notamment une connexion internet avec un débit suffisant.

7. CONTRÔLE PARENTAL

Le client est seul responsable du paramétrage du contrôle parental et de sa diffusion à une personne tiers. Celui-ci peut être modifié par le client sur son espace client (my.netplus.ch).